

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le **mardi 08 mars 2022 à 18 heures 15 minutes** dans la salle Léopold Durbet d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, AVANZI Louis, NORAZ Alain, REYNAUD Claude, DEFUNTI Elisabeth, DOMINJON Alain, DUPRAZ-CHAUDET Laure, BENEDETTO Sophie, MORRUGARES-BAROU Sabine, DURIEUX Natacha, POLTRON Martine.

Membres représentés : VALENZANO Justine (a donné procuration à Danielle BOCHET), OLIVE Philippe (a donné procuration à Louis AVANZI).

Membres absents excusés : VALLIN Rémi

Date de la convocation : 1^{er} mars 2022

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021.

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth DEFUNTI

Ordre du jour

- 1- Personnel : *Convention avec la 3CMA - Prévention des risques, *Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif, *Critères d'évaluation des entretiens de fin d'année.
- 2- Finances : *Frais d'intervenant scolaire en italien, *Demande de subvention FAST - Convention TELT,
- 3- Foncier : *Acquisition foncière entrée Nord de Le Châtel, *Vente parcelle F1228 tènement 3 - Le Châtel, *Servitude de passage de canalisations,
- 4- Travaux : * Aménagement de la ZA des Glaires - convention avec la 3CMA, *Diagnostic en éclairage public - convention avec Le SDES,
- 5- Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec la lecture du courrier du Gouvernement à l'attention des élus locaux, les appelant à faire connaître leurs capacités pour l'accueil de réfugiés fuyant la guerre en Ukraine.

Les collectivités territoriales multiplient les gestes de solidarité. Elles organisent des collectes de dons (produits d'hygiène, vêtements chauds, couvertures thermiques, sacs de couchages, chaussures, denrées non périssables). Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires de France participe également en soutenant la mobilisation des collectivités, en proposant notamment une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

Des informations quant aux collectes locales seront communiquées ultérieurement.

L'assemblée observe une minute de silence en soutien au peuple ukrainien.

1- Personnel

Convention avec la 3CMA – Prévention des risques

Monsieur le maire rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de

la santé des agents placés sous leur autorité.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a créé un service « prévention » composé de 2 agents sur des fonctions de conseiller de prévention. Leur objectif est d'accompagner les collectivités dans leur pilotage et leur développement d'actions en matière de prévention des risques professionnels incluant les risques psycho-sociaux.

Deux volets sont proposés :

- Un volet « obligatoire », nécessaire à une mise en œuvre réglementaire et cohérente de cette mission
- Un volet « Complémentaire » d'accompagnement, au choix de la collectivité, comprenant essentiellement la mise en œuvre et le suivi des actions rendues obligatoires au titre de leur intégration au Document Unique.

Monsieur le Maire présente la convention prenant effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans et propose de la valider pour le montant total, comprenant les 2 volets, de 29 710 €.

Vote : 18 Pour

Augmentation du temps de travail d'un Adjoint administratif

Suite au départ de Mme MOLLARET, et à la redistribution de ses fonctions, Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2022 :

Filière	Grade d'emploi	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	Adjoint administratif	31h30	1	0
Administrative	Adjoint administratif	35h00	0	1

Vote : 18 Pour

Critères d'évaluation des entretiens de fin d'année

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle à l'assemblée qu'il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Vote : 18 Pour

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent

Monsieur le Maire informe l'assemblée du prochain départ en retraite d'un agent titulaire. Ce départ, s'ajoutant à l'absence depuis plusieurs mois d'un autre agent, il convient de recruter rapidement un agent polyvalent, en binôme jusqu'au départ du futur retraité.

Vote : 18 Pour

Création d'un emploi permanent de chef d'équipe

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la démarche de recrutement entamée pour le poste de chef d'équipe des services techniques, afin de permettre une meilleure organisation de ceux-ci.

Celui-ci pourra être pourvu par une personne titulaire de la fonction publique (par voie de mutation) ou bien en externe.

Alain DOMINJON remarque que cela permettra une meilleure lisibilité des services, ainsi que la mise en place d'un organigramme.

Vote : 18 Pour

2 - Finances

Frais d'intervenant scolaire en italien

Madame Danielle BOCHET, Adjointe aux finances informe l'assemblée que l'Association pour la Promotion de l'Italien (API) met à disposition des écoles d'Hermillon et Pontamafrey une personne pour l'apprentissage de l'italien, depuis la rentrée de Toussaint 2021.

Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) italien a réduit sa participation de 20%. Aussi, l'API sollicite les communes concernées par l'enseignement de l'italien pour le financement du reste à charge.

Année scolaire	Heures d'enseignement	Coût total	Financement MAE 80 %	Reste à charge API 20 %
2021/2022	Hermillon 42 h	1 890,00 €	1 512,00 €	378,00 €
	Pontamafrey 84 h	3 780,00 €	3 024,00 €	756,00 €
TOTAUX	126 h	5 670,00 €	4 536,00 €	1 134,00 €

Madame Danielle BOCHET précise que le versement aura lieu en fin d'année scolaire, après vérification de l'état récapitulatif des heures réalisées.

Vote : 18 Pour

Demande de subvention – convention TELT

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de rénovation de l'ancienne école de Le Châtel. Ces travaux prévoient la rénovation de 4 appartements, ainsi que les mesures de l'Etat au titre de la « démarche grand chantier ».

Le coût de ces travaux s'élève à 708 412 € TTC.

Il présente le projet de convention entre le Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) et la Commune. Cette convention fixe les conditions de participation de TELT, au nom et pour le compte de l'Etat.

Ainsi que les crédits alloués dans le cadre du Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST), à hauteur de 20 %.

Vote : 18 Pour

3 - Foncier

Acquisition foncière Entrée nord de Le Châtel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de sécurisation de la sortie de Le Châtel (au Ventour).

Il précise que deux parcelles en indivision n'ont pu être régularisées à l'amiable, seule une partie des indivisaires ayant fait part de son accord.

Il est donc proposé de poursuivre l'acquisition foncière par le biais de l'expropriation et de demander à la Sous-Préfecture d'engager les dossiers d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Laure DUPRAZ CHAUDET regrette que cette procédure allonge les délais de sécurisation du secteur.

Vote : 18 Pour

Vente F1228 Tènement 3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération de 2021 dans laquelle la commune s'engageait, une fois propriétaire, à revendre une partie de la parcelle F 1228 (tènement 3) à Mme ESCOFFIER et M. GARNIER au prix de 40 € le m².

Vote : 18 Pour

Servitude de passage de canalisations

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des régularisations concernant la mise en place de servitudes de passage de canalisations publiques sur des terrains privés doivent être réalisées, suite aux accords intervenus avec les propriétaires.

Il s'agit notamment des parcelles E 1556 (Le Châtel) et E1420 (Hermillon).

Vote : 17 Pour

1 Non-participation (Elisabeth DEFUNTI)

4 - Travaux

Aménagement de la ZAE des Glaires – convention avec la 3CMA

Monsieur Philippe FALQUET rappelle le projet d'aménagement de la ZAE des Glaires de Pontamafrey.

Il précise que la convention prévoit la prise en charge financière par la commune de la réfection du réseau d'alimentation en eau potable pour un montant prévisionnel de 80 000 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que la Communauté de Communes se chargera de la signalétique de la ZAE à la suite des travaux.

Monsieur Philippe FALQUET informe l'assemblée de son souhait de changer le nom de la ZAE ; le nom Les Glaires correspondant à la dénomination du lieu-dit.

Vote : 18 Pour

Diagnostic en éclairage public - convention avec le SDES

Monsieur le Maire présente l'initiative du SDES quant à la réalisation de diagnostics sur les installations d'éclairage public de ses communes adhérentes et de leurs structures intercommunales de rattachement. Cette opération va se dérouler sur quelques années.

Les décisions relatives à l'éclairage public seront prises en fonction des résultats de ces diagnostics.

Monsieur Philippe FALQUET ajoute que la démarche entreprise est également d'ordre environnemental.

Les modalités administratives, techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière.

Monsieur le Maire précise la nécessité de désigner un membre du Conseil municipal 'réfèrent éclairage public', qui sera l'interlocuteur du SDES et du titulaire du marché retenu pour l'exécution de ce diagnostic.

Alain DOMINJON est désigné 'réfèrent éclairage public'.

Vote : 18 Pour

5 - Questions et informations diverses :

Interventions de Monsieur le Maire :

Marché de travaux Tranche 6 'Requalification chef-lieu Pontamafrey' : Pour information, 2 avenants ont été signés avec : ELECTRA, pour 1 587 € HT, soit un total de 29 237 € HT, MANNO TP, pour 29 214.47 € HT, soit un total de 477 316.99 € HT.

Elections :

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

Plan Local d'Urbanisme de Hermillon : La 3CMA a lancé une procédure de modification simplifiée du PLU d'Hermillon. Le projet sera mis à disposition du public en mairie pendant les horaires habituels du 21 mars au 22 avril 2022.

Déjections d'animaux : De trop nombreux espaces publics et privés sont souillés par des déjections d'animaux.

L'association Régul'matous nous a sollicité pour l'installation de pièges à chats sur les espaces publics. Le but de l'association est de tester, stériliser, castrer et tatouer les *chats* errants, puis de les relâcher à l'endroit où ils ont été capturés.

Stationnement gênant sur les voies publiques : Il est rappelé qu'il est formellement interdit de gêner la circulation sur les voies publiques.

Intervention de Monsieur Philippe FALQUET :

Il répond à Madame Natacha DURIEUX au sujet des travaux réalisés sur les anciennes stations essence de Pontamafrey, fermées depuis 23 ans.

Le bâtiment situé côté Arc, ainsi que certaines parcelles, sont en cours de reprise par une entreprise de Bâtiment et Travaux Publics mauriennaise. L'ensemble sera remis à neuf et clôturé.

Le bâtiment côté village est en cours de reprise par un garagiste local.

Les services du Conseil Départemental de la Savoie sont favorables à ces projets. Ils veilleront à sécuriser les entrées et sorties de ces établissements.

Intervention de Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET :

Elle informe l'assemblée de la nécessité de rappeler aux administrés que la taille des arbres et des haies est importante pour la visibilité et la sécurité sur les voies publiques qu'ils ne doivent pas empiéter.

Intervention de Monsieur Claude REYNAUD :

Il constate la présence récurrente d'encombrants près des CSE (Conteneurs Semi-Enterrés). On rappelle le ramassage le 1er jeudi de chaque mois sur inscription en Mairie.

Séance levée à 20h00.

— INFORMATION —

Nous vous rappelons que les Inscriptions scolaires pour l'année 2022/2023 sont ouvertes pour les enfants nés en 2019 et/ou les nouveaux arrivants, et les inscriptions pour les jobs d'été avant le 15 avril 2022 (18 à 20 ans).



Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03

Retrouvez toutes les informations utiles
et l'actualité de votre commune sur :

www.latourenmaurienne.fr
 LaTourEnMaurienne

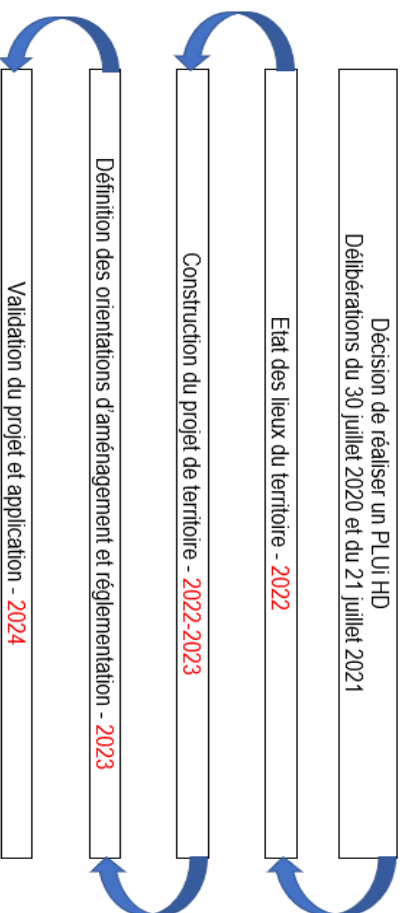
Le PLU i HD définit un projet commun, tant à l'échelle intercommunale que pour chaque commune membre de la 3CMA, pour les 10 à 15 prochaines années.

Il s'agit de donner naissance à une vision partagée de l'avenir du territoire, sur l'ensemble des thématiques d'aménagement, démographie, évolution et production de l'habitat, développement économique et commercial, développement touristique, mobilité du territoire, agriculture, gestion des ressources et des déchets etc.

Son élaboration est un processus long et partenarial qui va faire l'objet d'une très large concertation, bien au-delà des contraintes réglementaires.

La 3CMA et les communes ont choisi un groupement de bureaux d'études pluridisciplinaires pour les accompagner dans l'élaboration de ce PLU i HD. Il évoluera en plusieurs phases pour une finalisation prévue à la fin de l'année 2024.

Les différentes étapes :



Les habitants sont invités à participer tout au long de l'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme.

Nous entamons la phase diagnostic du territoire.

Vous trouverez dans le prochain bulletin d'information de la 3CMA, un questionnaire à compléter. Vous pourrez également le retirer auprès des accueils de mairie et sur les sites internet de vos communes respectives.

Des temps d'échange vont être organisés (réunions publiques, ateliers participatifs, visite du territoire avec les élus locaux...).

Vous pouvez dès à présent faire part de vos remarques, observations, suggestions en écrivant à pluihd@3cma73.com ou par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la 3CMA.

Nous vous proposons également de vous inscrire sur une liste de diffusion, pour être ainsi informé rapidement des événements (dates et lieux des réunions par exemple...) en nous transmettant votre adresse mail à l'adresse pluihd@3cma73.com.

Modification du PLU d'Hermillon.

Mise à disposition du public

La communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan a engagé les procédures de modifications simplifiées des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Jarrier, Hermillon et Saint-Pancrace. Ces procédures sont engagées pour :

PLU de Hermillon (commune de La Tour en Maurienne) :

- la modification du règlement écrit afin d'autoriser les toitures terrasses et toits à un pan pour les annexes et volumes secondaires en zone Ua, et pour toutes les constructions d'habitation dans les zones d'habitat pavillonnaire, permettre des pentes de toitures plus faibles, autoriser les mouvements de terres dans les marges d'isolement et de prospect, et encadrer les terrassements et mouvements de terres dans les zones U.

Par délibérations en date du 3 mars 2022 le conseil communautaire a fixé les modalités de mise à disposition des dossiers au public. Les projets de modifications simplifiées, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront mis à disposition du public du lundi 21 mars au vendredi 22 avril 2022 inclus, soit 33 jours dans les mairies correspondantes. Le public pourra consulter chaque dossier papier et formuler ses observations dans un registre mis à sa disposition à l'accueil des mairies respectives de Jarrier, Saint-Pancrace et La Tour en Maurienne aux jours et heures d'ouverture habituelles de ces dernières.

Le dossier est téléchargeable sur les sites internet de chaque commune (onglet actualité pour le site de la Tour-en-Maurienne)

Le public pourra faire part de ses observations sur ces projets par e-mail à : urbanisme@3cma73.com entre le 21 mars et le vendredi 22 avril 2022.

Ces observations sont enregistrées et conservées. A l'issue de la mise à disposition, le Président de la 3CMA présentera le bilan à au conseil communautaire qui statuera sur ces projets de modification par délibérations motivées, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis et des observations du public

REGLES DE BON VOISINAGE



Article 9 : *Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.*

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : *de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30*

Les samedis : *de 9h à 12h et de 15h à 19h.*

Les dimanches et jours fériés : *de 10h à 12h.*



Les déjections canines sont interdites dans l'espace public.

CHÈQUES CULTURE LOISIRS 2022

Pour tous les jeunes
de 5 à 20 ans domiciliés
sur la Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



Bénéficiez de 68€ pour la culture et les loisirs !



Les chèques culture loisirs d'une valeur de 68 €, servent à financer une activité ou une adhésion auprès des associations ou structures partenaires du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la 3CMA : conservatoire de musique, centre nautique intercommunal, cinéma, théâtre en Maurienne...

En contrepartie, une participation financière est demandée. Elle est calculée à partir de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de la famille et varie de 6,80 € à 51 €.

Les demandes sont à déposer au CIAS.

Nos partenaires

Structures et associations qui acceptent les chèques culture loisirs :

- Centre nautique intercommunal
- Cinéma « Star »
- Conservatoire de musique de Saint-Jean-de-Maurienne (EEA)
- Théâtre en Maurienne
- Action culturelle municipale
- Espace culturel et archives de Saint-Jean-de-Maurienne
- Association Le Bahut

Renseignements

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Situé au 2^e étage de la Résidence Jean Baghe à Saint-Jean-de-Maurienne

Tél : 04 79 64 00 54 Mail : cias@cias-3cma73.com

Permanences

Lundi, Mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h00



Illustration : service communication 3CMA / Photos : 3CMA / Imprim.com

CHÈQUES SPORT 2022

Pour tous les jeunes
de 5 à 20 ans domiciliés
sur la Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



Bénéficiez de réductions pour vos activités sportives !



Les chèques sport servent à financer une adhésion à un club sportif partenaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la 3CMA.

Ils ont une valeur de :

- 60 € pour les élèves de primaire
- 60 € pour les collégiens
- 40 € pour les lycéens
- 80 € pour les étudiants (moins de 21 ans)

En contrepartie, une participation financière est demandée. Elle est calculée à partir de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de la famille.

Nos partenaires

Les associations qui acceptent les chèques sport :

- Association Sportive Collège Maurienne
- A Corps et Danse
- Antonia Flamenco
- Basket Club Maurienais
- Bleuets de Maurienne
- CAM Foot
- CAM Handball
- CAM Rugby
- Club Haltérophilie et Culturiste
- Club Pongiste
- Club des sports de Montricher-Les Karellis
- Karaté Wado Kan
- La Piste en Herbe
- L'Elite Maurienaise
- Maurienne Judo
- Maurienne Aikido
- Maurienne Escalade
- MLD VTT
- Nautic Club Maurienais
- Taekwonarts Maurienais
- Tennis Club
- Union Athlétique Maurienne
- Le Pied à l'Étrier
- Skate and Create
- Club des sports d'Alibier-Montrond

Renseignements

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Situé au 2^e étage de la Résidence Jean Baghe à Saint-Jean-de-Maurienne.

Tél : 04 79 64 00 54 Mail : cias@cias-3cma73.com

Permanences

Lundi, Mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h00.



Illustration : service communication 3CMA / Photos : 3CMA / Imprim.com